

ANNEXE 3 - Fonctionnement hydraulique des marais habituellement inondés en hiver (1) et préconisations en vue de préserver l'hydromorphie des sols

Code de l'unité de gestion	Intitulé de l'unité de gestion	Constats (2)	Préconisations (3)	Priorité (4) d'intervention
1	Marais de l'Etier	Présence d'un ouvrage hydraulique en aval des carrières Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal La vanne existante n'est pas adaptée pour le franchissement du brochet adulte et pour les alevins ; Le niveau de l'eau n'est pas suffisamment haut au printemps	Réfection de l'ouvrage existant La cote d'objectif évaluée en 1997 est fixée à 4,3 m (topographie comprise entre 3,60m et 3,90m). Maintenir un niveau d'eau plus élevé en été	★
2	Marais de Sainte Anne sur Vilaine	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal et des variations de niveaux d'eau de la Chère Un niveau d'eau trop bas au printemps	Vannage et déversoirs à batardeaux dans les douves en communication avec la Chère complétés par une éventuelle petite digue le long de la Chère (pour retenir l'eau à la cote d'objectif) La cote d'objectif définie en 1997 est établie entre 3,2 et 3,3m (topographie comprise entre 2,50m et 3,10m)	★★
3	Marais de Droulin	Existence d'un vannage Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal L'ouvrage existant n'est pas adapté au franchissement du brochet adulte et des alevins Le niveau de l'eau n'est pas suffisamment haut au printemps Un projet de réhabilitation de ce marais a déjà été élaboré par l'IAV	Améliorer l'ouvrage existant avec un déversoir et une passe latérale par exemple La cote d'objectif évaluée en 1997 est établie entre 4,5 et 5 m (topographie comprise entre 3,50 m et 4,80m) Maintenir un niveau d'eau plus élevé en été	★★★
4	Marais entre le Patis Vert et le pont de Droulin	Présence d'un vannage Un niveau d'eau trop bas au printemps	Réfection de l'ouvrage La cote d'objectif définie en 1997 est établie entre 3,10 et 3,50m (topographie comprise entre 2,40m et 2,90m) Créer des points d'eau plus profonds en été	★

(1) marais où le niveau des hautes eaux annuelles hivernales permet de l'alimenter en eau et où la pluviométrie et la nature des sols permet de maintenir un degré d'hydromorphie important

(2) issus des études commanditée par l'IAV en 1997 et 2005 et des connaissances de terrain de la chargée de mission et de son réseau technique

(3) issues des études précédemment citées

(4) priorités dressées pour 6/7 ans: ★ année N; N+1; N+2 (N étant l'année de validation du Docob); ★★ années N+3; N+4; ★★★ années N+5 et N+6

Priorités définies suivants: la valeur patrimoniale du marais; l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire; le degré de vulnérabilité des milieux (cultures intensives et jussie essentiellement) et l'existence ou non d'ouvrage et de plan de gestion local

Code de l'unité de gestion	Intitulé de l'unité de gestion	Constats	Préconisations	Priorité d'intervention
5	Marais de Rosidel	<p>Existence d'un ouvrage hydraulique en aval du marais</p> <p>Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal</p> <p>L'ouvrage est mal adapté au franchissement des brochets adultes et des alevins</p> <p>Un niveau d'eau trop bas au printemps</p>	<p>Réfection de l'ouvrage existant : un déversoir à batardeaux pourrait être envisagé</p> <p>La cote d'objectif définie en 1997 est établie entre 3,80 et 4,70m (topographie comprise entre 3 m et 4,5m)</p> <p>Créer des points d'eau plus profonds en été</p>	★★★
7	Marais de Murin	<p>Existence de 4 ouvrages hydrauliques sur 2 domaines privés (gestion privée des ouvrages actuels)</p> <p>Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal et des variations de niveaux d'eau du Don</p> <p>Ouvrages peu fonctionnels et non adaptés au franchissement des brochets adultes et des alevins</p> <p>Un niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver</p> <p>Secteur particulièrement bas, au niveau topographique, qui subit d'autant plus les fluctuations anarchiques de la Vilaine</p>	<p>Réfection des ouvrages existants</p> <p>La cote d'objectif définie en 1997 est établie entre 2,70 et 2,90 m (topographie comprise entre 2,10m et 2,50m)</p>	★★★
8	Basse vallée du Don	<p>Absence d'ouvrage hydraulique</p> <p>Zone soumise de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal</p> <p>Existence de plusieurs petites dépressions humides concernant parfois 2 à 3 parcelles de prairies</p> <p>Niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver</p>	Mise en place de micro-ouvrages de type seuils à batardeaux pour retenir l'eau jusqu'au printemps, dans les dépressions humides, en accord avec les acteurs locaux	★★
10	Marais de Painfaut	<p>Absence d'ouvrage hydraulique</p> <p>Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal</p> <p>2 dépressions humides à l'est et à l'ouest du village de Painfaut</p> <p>Quasi-absence de relevés topographiques à l'IAV, pour ce secteur</p> <p>Un niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver</p>	<p>Création de micro-ouvrages de type seuil à batardeaux : Deux micro-ouvrages envisagés à l'ouest de Painfaut et à l'est éventuellement</p> <p>La cote d'objectif définie en 1997 est établie entre 2,50 et 2,90 m (topographie comprise entre 2,10m et 2,30m)</p>	★
11	Marais de Gannedel	<p>Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal</p> <p>Absence d'ouvrage hydraulique</p> <p>Un niveau d'eau trop bas au printemps</p> <p>Un projet de réhabilitation de ce marais, semblable a celui envisagé dans le Docob, a déjà été élaboré par le CG 35</p>	<p>Création d'ouvrages hydrauliques: un ouvrage principal sur le Canut permettant une gestion fine des niveaux d'eau et des micro-ouvrages (de type seuil à batardeaux) au niveau des 2 douves en communication avec l'ancienne Vilaine</p> <p>La création d'une diguette le long de la route traversant le marais est envisagée pour contenir l'eau sur le marais de Gannedel</p> <p>La cote d'objectif définie en 1997 est établie entre 2,40 et 2,70 m (topographie comprise entre 1,90m et 2,20m)</p>	★★★

Code de l'unité de gestion	Intitulé de l'unité de gestion	Constats	Préconisations	Niveau d'intervention
12	Marais de Timouy et du Dréneux	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas au printemps Existence de données utiles pour élaborer un plan de gestion hydraulique local, au CG 35	Création d'un micro-ouvrage de type seuil à batardeaux : dans la douve principale, qui traverse le marais du nord au sud, près de l'embouchure avec la Vilaine Côte d'objectif à définir, secteur non étudié dans le cadre de l'étude menée en 1997	★★
14	Marais de la Grée des Rivières	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver Quasi-absence de relevés topographiques à l'IAV, pour ce secteur	Création d'un micro-ouvrage de type seuil à batardeaux La cote d'objectif n'a pas été définie en 1997, elle reste à définir. Une étude de relevés topographiques est nécessaire avant d'envisager le projet.	★
15	Marais de la Charterie	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver Quasi-absence de relevés topographiques à l'IAV, pour ce secteur	Création d'un micro-ouvrage de type seuil à batardeaux sur la douve en communication avec la Vilaine La cote d'objectif définie en 1997, est comprise entre 2,4 m et 2,8m (topographie entre 2 et 2,20m) Une étude complémentaire de relevés topographiques semble indispensable	★
16	Marais de Gargouille et de la Provotaie	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas au printemps Quasi-absence de relevés topographiques à l'IAV, pour ce secteur	Création de micro-ouvrages de type seuil à batardeaux : 3 sont envisagés au minimum (5 maximum) dont 2 dans l'ancien bras de la Vilaine La cote d'objectif définie en 1997, est comprise entre 2,20 m et 2,70m (topographie entre 1,9m et 2m) Une étude complémentaire de relevés topographiques semble indispensable	★★★
17	Marais de la Gagnerie	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas au printemps Quasi-absence de relevés topographiques à l'IAV, pour ce secteur	Cote d'objectif non évaluée en 1997 Etudes complémentaires nécessaires	★

Code de l'unité de gestion	Intitulé de l'unité de gestion	Constats	Propositions en vue d'établir un plan de gestion hydraulique	Priorités d'intervention
18	Marais du Val et Etriel	Absence d'ouvrage hydraulique Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas au printemps Quasi-absence de relevés topographiques à l'IAV, pour ce secteur	Cote d'objectif non évaluée en 1997 Etudes complémentaires nécessaires	★★
21	Ancienne boucle de Quinssignac	Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Niveaux d'eau gérés par un vannage mis en place en 2003 par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine Un niveau d'eau trop élevé en été (il favorise le développement de la jussie) Un niveau fin hivernal éventuellement excessif suivi d'un niveau d'étage printanier trop bas	Dans un tel site où les intérêts biologiques sont multiples et les équilibres précaires, on doit éviter de gérer de manière identique tous les ans	★★★
23	Marais du Roho et du Bézo	Le niveau d'eau dans les marais du Roho est contrôlé par un ouvrage au niveau du moulin du Roho Le marais du Bézo, situé en aval du marais du Roho, n'est pas approvisionné par la crue annuelle de la Vilaine mais par débordement du ruisseau du Bézo Existence d'un projet de réhabilitation de ce secteur en mairie de Saint Dolay	Il serait intéressant d'étudier la mise en place d'un vannage-déversoir sur le cours d'eau avant sa confluence avec la Vilaine Règlement d'eau optimisé en cote et en durée de vidange progressive du marais La cote d'objectif n'a pas été définie en 1997, elle reste à définir.	★★★
31	Basse vallée du Trévelo en amont de l'Etier	Un clapet équipé d'un pompage au niveau de l'Etier permet de gérer le niveau de l'eau dans le marais La gestion de l'ouvrage ne satisfait cependant pas la reproduction du brochet Un règlement d'eau pour le fonctionnement de cet ouvrage a été mis en place par l'IAV en 2002 Un niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver Un syndicat de bassin-versant est instauré depuis 2005 et achève en 2007 la rédaction d'une étude préalable au Contrat Restauration Entretien	Le comité consultatif mis en place dans la démarche de réalisation du CRE du Trevelo pourrait devenir le Comité de Gestion local pour la mise en œuvre de Natura 2000 Topographie entre 1,80 m et 2,50 m (données IAV) ; Cote d'objectif établie entre 2,50 m et 2,60m Une petite étude hydraulique devra être menée afin de prendre en compte dans la détermination de la côte objectif, le tronçon de route départementale au "Poteau" qui est situé particulièrement bas Proposition d'un arrêt du pompage à partir de mi-août si le plan d'eau de la Vilaine est inférieur à 2m	★★★
C	Marais de Boro	Un ouvrage existant en aval (vanne) Une connexion avec le canal a disparu, en amont du Mortier Marais de Boro sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Un niveau d'eau trop bas au printemps	Cote d'objectif préconisée en 1998 : 3,2 à 3,3 m IGN Réfection de l'ouvrage existant	★★★

Code de l'unité de gestion	Intitulé de l'unité de gestion	Constats	Propositions en vue d'établir un plan de gestion hydraulique	Priorités d'intervention
D	Marais de la Roche du Theil et de Mussain	Zones sous influence de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite pour le Canal, à la Potinais 1 connexion avec le Canal commune aux 2 marais, au niveau de Malatant, avec un ouvrage hydraulique à glissières Fluctuations trop rapides et baisses de niveau de l'eau dès mars (en 1997)	cote d'objectif préconisée en 1998 : 3,4 à 3,6 m IGN Réfection de l'ouvrage situé à Malatant avec déversoirs à batardeaux (par exemple) et création d'un ouvrage de déconnexion avec le Canal, dans la douve d'alimentation du marais de la Roche du Theil	★★★
F	Basse vallée de l'Arz	Absence d'ouvrage hydraulique Zone soumise de la régulation des niveaux d'eau de la Vilaine faite à Arzal Existence de plusieurs petites dépressions humides concernant parfois 2 à 3 parcelles de prairies Niveau d'eau trop bas dès la fin de l'hiver	Mise en place de micro-ouvrages de type seuils à batardeaux pour retenir l'eau jusqu'au printemps, dans les dépressions humides, en accord avec les acteurs locaux	★
H	Marais du Val et de Rotz	Evacuation de l'eau par un siphon plus ou moins fonctionnel qui passe sous la voie ferrée et sous le canal	Aucune intervention hydraulique	★
K	Le Vieil Isac et son marais	Existence d'un vannage sur le Vieil Isac près de la confluence avec la Vilaine, géré par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine Un règlement d'eau existant pour le fonctionnement du vannage Un comité de gestion local en place depuis 2004 et animé par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine La gestion du vannage ne permet pas une gestion satisfaisante pour tout le marais. Une partie du marais se trouve particulièrement basse (entre Pont Miny et le seuil du Thénot) et subi les éventuelles fluctuations des niveaux d'eau inévitables techniquement en période de crue	Rehausser le seuil du Thénot pour améliorer la vidange du marais (assurer une déconnexion avec le Canal) Réaliser des micro-ouvrages de régulation au débouché des exutoires latéraux du marais situé entre le seuil du Thénot et Pont Miny, afin d'améliorer la vidange de printemps Topographie entre 2 m et 2,40 m pour le marais entre Pont Miny et le seuil du Thénot; Cote d'objectif établie entre 2,60 m et 2,80 m <i>Cas particulier de l'ancienne boucle de l'Isac près de l'embouchure de la Vilaine</i> : une reconnexion avec l'Isac et/ou avec la Vilaine est envisagée, à la demande des acteurs locaux, avec un ouvrage de régulation	★★★
L	Marais de la Haie	Absence d'ouvrage hydraulique En aval, zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau du Vieil Isac, faite au vannage et en amont, sous influence de la pluviométrie qui modifie le lit du ruisseau de la Roche	Zone non étudiée dans l'étude hydraulique de 1997 Etudes complémentaires nécessaires	★
M	Marais du Mottais	Evacuation de l'eau par des siphons, plus ou moins fonctionnels, qui passent sous la voie ferrée et sous le Canal	Aucune intervention hydraulique	★

Code de l'unité de gestion	Intitulé de l'unité de gestion	Constats	Propositions en vue d'établir un plan de gestion hydraulique	Priorités d'intervention
N	Marais du Thénot	<p>Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau du Canal</p> <p>Le niveau estival est correct pour le canal (cote normale : 2,56m)</p> <p>Pas de dysfonctionnement manifeste en été ; en hiver seuls les ouvrages (buses) situés sous le chemins de halage permettent une alimentation en eau</p>	<p>Cote d'objectif non définie en 1997</p> <p>Pas d'intervention hydraulique (maintien de la gestion actuelle)</p>	★
O	Marais de Marongle	<p>Zone sous influence de la régulation des niveaux d'eau du Canal</p> <p>Le niveau estival est correct pour le canal (cote normale : 2,56m)</p> <p>Pas de dysfonctionnement manifeste en été ; en hiver seuls les ouvrages (buses) situés sous le chemins de halage permettent une alimentation en eau</p>	<p>Pas d'intervention hydraulique (maintien de la gestion actuelle)</p> <p>Topographie : entre 2,40m et 2,60m ; Cote d'objectif établie entre 2,80m et 3,20m</p>	★

